

Compte-rendu de la réunion du vendredi 01 décembre 2017 Salle Socio-Culturelle de Sainte-Maure

<u>Personnes présentes :</u>

Membres du Bureau

- M.Jean-Luc Avigni, Président
- M.Denis Klein, Trésorier
- M.Laurent Séjourné, Secrétaire
- M.Pascal Deville
- M. Jean-Paul Holtzwarth
- M.Denis Paulet
- M.Marcel Mathey

Membres AAPPMA

- M.Alain Lanier
- M.Christain Ulsas
- M.Gérard Bouteyre, garde pêche

Personnes excusées :

- M.Bruno Dubus, Vice-Président
- M.Serge Lanier, garde pêche
- M.Gérôme Vitry



Jean-Luc Avigni, Président de l'AAPPMA, ouvre la séance à 18h00 en remerciant les personnes présentes et poursuit en énonçant l'ordre du jour.

Point 1: Rapport financier

Denis Klein, Trésorier présente la situation des comptes bancaires.

- Solde exercice 2017 = 6 430,16€
- CCP = 14 272,13€
- Livret = 16 158,68€
- TOTAL = 30 430,81€

Sont à retirer les dépenses pour l'alevinage d'hiver, prévu 3768,46 euros.

- Total ventes de cartes = 38 879,50€
- Part AAPPMA 2017 = 10 890,90€
- Information sur les cartes de pêche vendues à ce jour:

Le trésorier, D Klein, présente le nombre de cartes vendues au 01 décembre 2017. Il indique une stabilité dans l'effectif total des ventes de cartes par rapport à la même date en 2016.

J-Luc présente le changement des tarifs des cartes pour 2018.

| COTISATIONS | Ventes au | Tarifs |
|-----------------------|------------|--------|
| | 01/12/2017 | 2018 |
| Cartes Interfédérales | 86 | 96€ |
| Cartes majeures | 358 | 79€ |
| Cartes femmes | 25 | 33€ |
| Cartes mineures | 87 | 20€ |
| Cartes découvertes | 83 | 6€ |
| Cartes hebdomadaires | 4 | 32€ |
| Cartes journalières | 24 | 18€ |
| TOTAL | 667 | |

Point 2 : Alevinages

a) Alevinage d'hiver

Le président explique que le pisciculteur n'aura peut-être pas toute la quantité commandé en brochets. Si besoin, nous réaliserons un deuxième alevinage. Déversement en 3 points pour étaler les poissons.



RDV mercredi 06/12 au pont de Ste maure route de Barberey St Sulpice à 15h pour l'alevinage.

b) Alevinage de printemps

A l'unanimité, nous conservons le même type d'alevinage de printemps en 2018 qu'en 2017. Soient 5 alevinages de 100kg chacun (dont 75 kg truites et 25 kg saumons de fontaine), réalisés en fonction des conditions hydrauliques.

- Question d'un membre : peut-on ré-empoissonner en Ombres commun ?
- Réponse la question sera posée à la personne de l'entreprise Bachelier qui viendra mercredi pour l'empoissonnement, notamment la tenue des poissons sur notre parcours et où s'approvisionner.

Ouverture de la Truite le samedi 10 Mars.

Dates des prochains alevinages : 7/03, 16/03, 30/03, 13/04 et 27/04/2018.

Point 3: Affichages sur notre parcours

Le président évoque la nécessité de remise en état les 2 panneaux du parcours « pêche de la carpe de nuit » et de 5 panneaux de la société (début de finage de sainte maure à Culoison, route de la Chapelle à Culoison, route de Barberey ; Vannes, Fin de finage de la commune).

J-Luc et Denis K proposent les maquettes pour demander plusieurs devis pour créer des panneaux.

Le Président souhaite que nous demandions à la fédération le fichier de la nouvelle cartographie du parcours AAPPMA afin de refaire les affichages détruits par des tiers.

Point 4: Site web

Laurent Séjourné, secrétaire, présente le travail effectué sur le site web. Plusieurs points seront à revoir :

- Indiquer les quantités déversées à chaque alevinage (sans donner les dates)
- Mettre d'avantage de photos (appel à participation des membres pour fournir des photos à Laurent), notamment prises lors des nettoyages.
- Modifier les coordonnées de l'AAPPMA (domiciliation : à la Mairie de Sainte Maure)
- + email = retirer les coordonnées personnelles du Président



- Donner à la fédération de pêche de l'Aube l'URL du site web = communication
- Mettre un lien qui renvoi au site web de la fédération de l'Aube
- Articles : Appel aux volontaires

Point 5 : Achat tronçonneuse

J Luc indique que la fédération de pêche de l'Aube subventionne à hauteur de 500€ et 1 fois pour une durée de 5 ans, renouvelable, l'acquisition de matériel de nettoyage (débroussailleuse, tronçonneuse et tondeuse). Le bureau vote pour l'acquisition d'une tronçonneuse, outil le plus utilisé lors des entretiens de berges. Modèle équipé d'un guide de 35 cm.

Il invite Pascal et Denis à se renseigner sur les tarifs et à lui transmettre plusieurs devis comparatifs, incluant la tronçonneuse, bidons huiles, et une ou deux chaines de rechange.

Point 6 : Fête la pêche

A l'unanimité, les membres de l'AAPPMA sont d'accord pour organiser la journée de la fête de la pêche en 2018, sur le plan d'eau de l'AAPPMA de Barberey St Sulpice.

Un nettoyage des herbiers aquatiques sera réalisé quelques jours avant la manifestation.

Animation : pêche de la truite

Barbecue = repas des bénévoles.

Dossier de subvention à déposer auprès de la fédération.

Mentionner la participation de l'AAPPMA à cette manifestation de promotion du loisir pêche dans le bulletin municipal de la commune, voire dans les quotidiens locaux.

Prévoir d'affiner l'organisation du nettoyage du plan d'eau pour la 2ème quinzaine de mai 2018 lors de la réunion de printemps.

Point 7 : Questions diverses

• Chèque rejeté:

Une vente de carte « majeur » nous a été retournée « chèque sans provisions ». Lors d'une réunion à la fédération, M. Fabrice Moulet a invalidé la carte de pêche (visible par Smartphone par les différents gardes pêche).

J-Luc a envoyé plusieurs lettres recommandée qui a été rejetée par l'acheteur.



M. Alexandre Roberty a donné à JL l'adresse d'huissiers qui prennent en charge les petites sommes.

Après discussion avec l'huissier, nous avons obtenu un dossier à l'amiable (sans frais), afin de relancer le paiement demandé.

- Abonnement magasine « La Pêche et les Poissons ».
 « Le pêcheur de France » va fusionner avec « La Pêche et les Poissons ». 7€/trimestre.
 Nous renouvelons le contrat d'abonnement.
 - M. Alain Lanier veut rentrer dans le bureau : Le Président l'invite à rédiger une lettre de motivation.
- Prochains alevinages: 7/03, 16/03, 30/03, 13/04 et 27/04/2018. Les horaires seront définis avec le pisciculteur.

Le pisciculteur sera le même que l'an passé ; Alexandre au moulin Aiguebaude à Estissac.

AG: Vendredi 26 janvier 2018 à 18h00, salle socioculturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jean-Luc Avigni lève la séance à 19h50 en remerciant les présents pour leur participation.

